



Atteintes à la laïcité à l'école: 900 cas "signalés" entre avril et juillet

Paris, 24 sept. 2019 (AFP) -

Quelque 900 faits d'atteinte au principe de laïcité ont été signalés entre avril et juillet à l'école, qui ont conduit à 250 interventions d'équipes du rectorat, a indiqué mardi le ministre de l'Education Jean-Michel Blanquer.

Le ministère avait instauré en juin 2017 une cellule de veille et d'alerte pour permettre aux personnels éducatifs de signaler les cas d'atteinte à la laïcité. Une équipe laïcité a aussi été dans tous les rectorats, qui ne disposaient jusqu'alors que d'un référent laïcité.

Au dernier trimestre, d'avril à juillet, le ministère a recensé "900 signalements pour les atteintes à la laïcité", a dit M. Blanquer sur RMC-BFM TV. Ces signalements ont entraîné "250 interventions des équipes laïcité du rectorat" dans les établissements scolaires.

"Ces atteintes sont de tout ordre", a-t-il détaillé, évoquant par exemple "la contestation d'un enseignement" ou "une dispense en éducation physique et sportive".

Selon lui, les atteintes sont "en baisse" au lycée par rapport au trimestre précédent avec 19% des cas signalés, "stables au collège" (44% des cas) et "en augmentation au primaire" (37%).

"C'est de plus en plus jeunes que certains enfants se voient mis dans la tête des choses qui peuvent paraître folles", a souligné M. Blanquer, citant par exemple le refus par un petit garçon de tenir la main d'une petite fille.
ito/emd/shu

Afp le 24 sept. 19 à 09 44.